

## **SÉANCE DU 7 AOÛT 2017**

*L'An deux mille dix-sept, le sept du mois d'août, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le premier dudit mois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain **MORÈVE**, Maire.*

***Présents** : MM. Alain **MORÈVE**, André **PEROIS**, Abel **DE NEVE**. Thierry **MARCHOUX**, Ludovic **MORESVE**, Sébastien **MARCHAND**, René **HAMON**, Pascal **BOISBOURDIN**. **Mme** Mélanie **PULVERIN**.*

***Absents Excusés** : M. Jérôme **ROUCHE**, Mme Nicole **BRUNEAU**.*

*Madame Nicole **BRUNEAU** a donné pouvoir à Monsieur Alain **MOREVE**.*

*Mme Mélanie **PULVERIN** est désignée secrétaire de séance.*

Lecture du compte rendu de la séance du 30 juin 2017 approuvé.

### **2017-037 - Assainissement collectif – rapport 2016**

Conformément à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif,

**DIT** qu'il n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

### **2017-038 - Vente de bois sur pied**

Les peupliers du stade ont été abattus par l'entreprise Bois Energie Sud Touraine. Le prix de vente est fixé à 8 € la tonne.

161,300 tonnes de bois ont été débitées pour un montant de 1 290.40 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications, valide le tonnage et autorise Monsieur le Maire à mettre le chèque en recouvrement.

Le broyage des souches a coûté 480.00 €.

### **2017-039 - Salle des Fêtes – Projet d'aménagement**

Le Conseil Municipal travaille actuellement sur le projet de réhabilitation de la cuisine de la salle des Fêtes.

Dans ce projet, en plus de l'aménagement de la cuisine, il est créé des sanitaires et un espace de rangement mais surtout un hall avec vestiaires. Ces nouveaux espaces sont pris sur la cour actuelle.

Le Conseil Municipal décide de mener une réflexion sur l'aménagement futur des dépendances donnant sur la place. La démolition de ces dépendances est une hypothèse étudiée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal souhaite intégrer dans ce projet la cave appartenant aux héritiers de Mme ROY Simone.

Monsieur le Maire rencontrera les héritiers en vue d'acquiescer cette cave.